

# Certificat d'accréditation 2018

47<sup>e</sup> Congrès national  
Centre des congrès RBC  
de Winnipeg, Man.  
25 - 29 août 2018

UNE LÉGION QUI FAIT PLACE AU RENOUVEAU  
AU NOM DE TOUS NOS VÉTÉRANS

SERVICE AVANT SOI



Direction nationale

86 place Aird, Ottawa, ON  
Canada K2L 0A1

[legion.ca](http://legion.ca)

# INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES FILIALES

---

Les filiales sont priées de remplir ce Certificat d'accréditation et de l'expédier que possible à leur **direction provinciale respective**. Le secrétaire de la direction provinciale certifiera, par écrit, que les délégués ont été accrédités.

Au moment de l'inscription, les délégués devront s'identifier au bureau d'inscription de la direction compétente; leur statut de délégué accrédité sera vérifié et des livrets de bulletins de vote correspondant au nombre de procurations indiqué seront fournis.

Advenant qu'il y ait problème quant à la preuve d'identité d'un délégué accrédité, ce dernier devra être prêt à comparaître devant les membres du Comité d'accréditation pour établir à leur satisfaction son identité et son autorisation à représenter sa filiale.

---

**NOTE** : Si vous n'envoyez pas un délégué de votre propre filiale, mais désirez être représenté par procuration, il faudra que vous remplissiez ce formulaire indiquant le nom du membre de la Légion qui portera votre vote par procuration au Congrès national, et que vous le retourniez à votre **direction provinciale**.

---

# CERTIFICAT D'ACCRÉDITATION

47<sup>e</sup> Congrès national  
Centre des congrès RBC de Winnipeg

Winnipeg, Man.  
25 -29 août 2018

---

## CERTIFICAT DE L'EFFECTIF VOTANT DE LA FILIALE ET NOMINATION DES DÉLÉGUÉS

Nom de la filiale	Numéro	
Adresse	Ville	Province/État

Effectif votant déclaré \_\_\_\_\_ (Nombre total de membres ordinaires, associés et affiliés votants dont la capitation a été payée jusqu'au 31 décembre 2017 - voir section 903 des *Statuts généraux*).

### CERTIFICATION DE LA FILIALE

Nous certifions par la présente que l'effectif votant de la filiale mentionnée ci-dessus est tel qu'indiqué, et que les personnes suivantes ont été nommées pour représenter ladite filiale lors du prochain Congrès national de La Légion royale canadienne.

_____	_____
Date	Président(e) de la filiale
	_____
	Secrétaire de la filiale

### CERTIFICATION PAR LA DIRECTION NATIONALE/PROVINCIALE

Sous la direction et l'autorité de la direction mentionnée ci-dessous, le certificat plus haut est approuvé.

_____	_____
Date	Secrétaire de direction
	_____
	Direction nationale/provinciale

# LISTE DES DÉLÉGUÉS

Un délégué ne peut détenir de procurations à moins qu'il n'ait été accrédité par sa propre filiale ou en raison de son poste. (Voir section 911 des Statuts généraux.)

Nom \_\_\_\_\_ est un membre en règle de la filiale  
\_\_\_\_\_ de La Légion royale  
canadienne. Si accrédité(e) par sa filiale, il/elle détient :

\_\_\_\_\_ procuration(s) pour la filiale \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_ est un membre en règle de la filiale  
\_\_\_\_\_ de La Légion royale  
canadienne. Si accrédité(e) par sa filiale, il/elle détient :

\_\_\_\_\_ procuration(s) pour la filiale \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_ est un membre en règle de la filiale  
\_\_\_\_\_ de La Légion royale  
canadienne. Si accrédité(e) par sa filiale, il/elle détient :

\_\_\_\_\_ procuration(s) pour la filiale \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ procuration(s) pour la filiale \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ procuration(s) pour la filiale \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ procuration(s) pour la filiale \_\_\_\_\_